

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 115 (1989)  
**Heft:** 11

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

| Organisateur                                                         | Sujet<br>CP: concours de<br>projet<br>CI: concours d'idées                                        | Conditions d'admission                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Date de<br>reddition<br>(Retrait de la<br>documentation) | IAS<br>N°<br>Page |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------|
| Société «Relais<br>du Saint-Bernard»                                 | Centre de ravitaillement<br>de Martigny, restoroute<br>des Iles, lieu-dit «Etang du<br>Rosel», CP | Architectes établis en Valais avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989<br>et architectes valaisans domiciliés en Suisse (REG A<br>ou B, dipl. EPF ou ETS)                                                                                                                                                         | Mi-juillet 89<br>(mi-avril 89)                           | 7/89<br>B 54      |
| Département des travaux<br>publics du canton<br>de Schaffhouse       | «Herrenacker Süd», CP                                                                             | Architectes établis ou domiciliés dans le canton de<br>Schaffhouse, les districts d'Andelfingen, Bülach<br>(ZH) ou Diessenhofen (TG) depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1987<br>ou originaires du canton de Schaffhouse                                                                                         | 17 août 89                                               |                   |
| Service des bâtiments<br>de l'Etat, Lausanne                         | Equipements sportifs et<br>maison d'étudiants à la<br>Campagne des Cèdres, à<br>Lausanne, CI      | Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois,<br>domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 <sup>er</sup> jan-<br>vier 1988 et architectes vaudois établis hors du can-<br>ton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 et répondant aux critères<br>du Conseil d'Etat ainsi que 5 architectes invités | 31 août 89                                               | 9/89<br>B 74      |
| Commune de Gênes<br>(Italie)                                         | Restructuration et réha-<br>bilitation de la Piazza<br>Dante, CI                                  | Concours ouvert à tous les ingénieurs ou architectes,<br>individuellement ou en groupes                                                                                                                                                                                                                        | 2 sept. 89<br>(15 mai 89)                                |                   |
| Commune de<br>La Tour-de-Peilz                                       | Réaménagement du sec-<br>teur «Centre ville», CI                                                  | Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois,<br>domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 <sup>er</sup> jan-<br>vier 1989 et architectes vaudois établis hors du can-<br>ton et répondant aux critères du Conseil d'Etat ainsi<br>que 4 architectes invités                                       | 4 sept. 89<br>(dès le<br>4 avril 89)                     | 9/89<br>B 74      |
| Association suisse<br>pour l'aménagement<br>national (ASPAN)         | Protection de l'habitat<br>contre le bruit de la route,<br>CI                                     | Architectes, urbanistes, aménagistes, acousticiens<br>établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> janvier<br>1988, citoyens suisses                                                                                                                                                              | 8 septembre<br>(15 avril 89)                             | 7/89<br>B 54      |
| Conseil municipal<br>de Zoug                                         | Logements, Hertizentrum,<br>Zoug, CP                                                              | Architectes demeurant ou établis en Suisse centrale<br>ou dans les districts d'Affoltern (ZH) ou de Muri<br>(AG) ainsi qu'originaires du canton de Zoug                                                                                                                                                        | 29 sept. 89<br>(30 juin 89)                              |                   |
| Commune d'Oberrohrdorf-<br>Staretschwil (AG),<br>Steig-Immobilien AG | Construction «Ring» au<br>centre du village d'Ober-<br>rohrdorf, CP                               | Architectes établis ou domiciliés dans le district de<br>Baden avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou originaires de la<br>commune d'Oberrohrdorf-Staretschwil                                                                                                                                               | 29 sept. 89<br>(7 juill. 89)                             |                   |

## Nouveaux dans cette liste

|                                                                                                               |                                                                  |                                                                                                                                                                                                |                              |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|
| Bund Deutscher<br>Architekten (BDA, BDIA),<br>Foire de Francfort                                              | L'avenir de la gare, CI<br>(dans le cadre de «public<br>design») | Architectes indépendants, urbanistes, architectes<br>d'intérieurs et designers ainsi que les étudiants de<br>ces disciplines                                                                   | 15 août 89                   |               |
| Paroisse évangélique-<br>réformée de Thoune/BE                                                                | Centre paroissial, Thoune-<br>Allmendingen, CP                   | Architectes établis ou domiciliés à Thoune depuis le<br>1 <sup>er</sup> janvier 1987 ou originaires de Thoune                                                                                  | 13 oct. 89                   |               |
| Commune de Wald/ZH                                                                                            | Extension de l'école de<br>Wald, CP                              | Architectes établis ou domiciliés dans le district de<br>Hinwil depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 ou originaires de<br>la commune de Wald                                                 | 14 oct. 89<br>(27 juill. 89) |               |
| Ville de Brigue-Glis,<br>commune de Naters,<br>canton du Valais,<br>chemin de fer Furka-<br>Oberalp, CFF, PTT | Construction de la gare de<br>Brigue, CP                         | Architectes de nationalité suisse ou établis ou domi-<br>ciliés en Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 ainsi que<br>les architectes établis dans la province italienne de<br>Novarre | 27 oct. 89                   | 12/89<br>B 98 |

## Exposition

|         |                    |                            |
|---------|--------------------|----------------------------|
| Europar | Concours «Europar» | EPFZ, du 16 au 27 mai 1989 |
|---------|--------------------|----------------------------|

## Carnet des concours

### Grand intérêt pour European

Le délai de remise des travaux du concours European est maintenant échu. Environ 800 jeunes architectes y ont participé dans neuf pays. Ce concours international d'architecture avait pour thème, rappelons-le, «Formes de cohabitation et d'architecture de l'habitat» et laissait aux participants une grande latitude de création. En Suisse, 50 architectes environ, ayant tous moins de 40 ans, ont participé à European. Les jurys nationaux de Suisse, France, Italie, Allemagne, Autriche, Espagne, Hollande, Belgique et Grèce sont actuellement en train de procéder à l'examen et à l'évaluation des divers projets. La remise des prix a eu lieu le 16 mai à l'EPF de Zurich, où l'on pourra voir l'ensemble des travaux du concours. Durant l'automne prochain, les travaux primés des divers pays membres seront vraisemblablement exposés à Lausanne, Bâle, Lugano, ainsi qu'une nouvelle fois à Zurich.

#### *Un tremplin au niveau des idées et des conceptions*

Alors que dans la plupart des pays ce concours est directement financé par l'Etat, en Suisse l'organisation culturelle Pro Helvetia, plusieurs instances fédérales ainsi que des cantons, communes, associations spécialisées, fondations et organisations privées ont assuré leur soutien dans le cadre d'un financement qui n'est pas encore totalement assuré. Les deux entreprises Schindler et Eternit ont accepté d'être les sponsors principaux de la manifestation. Parallèlement à l'un de ses objectifs qui est de permettre aux jeunes architectes d'entretenir des contacts au-delà des frontières, European veut être un tremplin grâce auquel les jeunes concepteurs puissent réaliser leurs idées et leurs visions. Il est même prévu que les lauréats du concours pourront ultérieurement réaliser leurs projets.

ra les œuvres retenues et sera largement diffusée.

Les résultats seront publiés dans les principaux quotidiens, les hebdomadaires et revues spécialisés. La remise des prix et une exposition – qui sera itinérante – seront organisées dès l'automne 1989.

#### *Candidatures*

Elles pourront avoir lieu à titre individuel ou en groupes. Les réalisations, construites et achevées, situées dans les cantons romands pourront être proposées sans limitation de nombre, par le concepteur, le maître de l'ouvrage ou le public, pour autant que le dossier comporte les documents demandés par le jury:

– plans, coupes, façades, détails, plans de situation; photos nécessaires à la compré-

hension du projet; seront montés sur carton de 90 de largeur, 60 de hauteur, remis en cartable (au maximum 4 cartons sur une seule face); – indication succincte de l'ouvrage sur page A4: désignation et situation de l'ouvrage; date d'achèvement; maître de l'ouvrage et propriétaire; architecte ou architecte associé; ingénieur civil; bureau technique; commentaire sur la conception énergétique de la réalisation et données de consommation; – déclaration de l'auteur.

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le 21 septembre 1989 (date du timbre postal), à l'adresse suivante: Prix d'architecture solaire SVES, 16, route de Bussigny, 1023 Crissier.

### «Un village, une histoire»

#### Un concours de bandes dessinées lancé par Helvetas

Helvetas annonce le lancement d'un concours de bandes dessinées, ouvert à toutes les personnes n'ayant encore publié aucune BD à ce jour. Le thème à traiter est celui de la rencontre entre personnes d'origines différentes dans un lieu déterminé, un village du tiers monde. Le traitement du sujet est totalement libre.

Les concurrents doivent transmettre jusqu'au 30 septembre 1989 à Helvetas, secrétariat romand, case postale 866, 1001 Lausanne, le scénario d'une histoire complète de 40 planches au minimum format album (~ 30 x 40 cm), accompagné de 6 planches dessinées au minimum (dont 1 en couleur, le cas échéant), le tout

en trois exemplaires. Le règlement complet du concours peut être obtenu auprès d'Helvetas. Un jury composé de cinq membres – M<sup>me</sup> Bruna Fossati et MM. Hannes Binder, Gino Buscaglia, Georges Pop et Albert Weinberg – examinera les œuvres.

Le premier prix consiste en l'édition de l'œuvre primée et sa diffusion dans toute la Suisse, ainsi qu'en un voyage de deux semaines sur le continent dans lequel se déroule l'action du scénario proposé par l'auteur gagnant.

Pour plus d'informations: Helvetas, secrétariat romand, av. de la Gare 38, case postale 866, 1001 Lausanne, tél. 021/23 33 73.

### Prix d'architecture solaire SVES

#### *Ouverture*

La Société vaudoise pour l'énergie solaire (SVES) organise un Prix d'architecture solaire, dont le but est de primer des bâtiments intégrant des éléments de captage solaire et utilisant de manière rationnelle les systèmes énergétiques. Ce concours porte tant sur les constructions neuves que sur les transformations réalisées en Suisse romande.

Les différents prix récompenseront les réalisations significatives, celles qui sauront le mieux allier la qualité architecturale à l'expression d'une cohérence énergétique. Les critères de jugement seront définis par le jury dans l'intention de mettre en évidence les projets qui auront su donner les meilleures réponses globales aux différents problèmes liant site, programme, utilisateurs, règlements et conception énergétique.

La SVES entend démontrer ainsi qu'il est possible de réaliser des constructions solaires dont la qualité architecturale est convaincante et ne le cède en rien à celle d'une construction ordinaire. Elle souhaite que la qualité des œuvres soumises au jury soit capable d'étendre et d'enrichir le vocabulaire architectural habituel,

en donnant de nouvelles réponses, tant dans l'organisation des espaces que dans la maîtrise de la lumière et le traitement des façades.

#### *Jury*

Le jury est composé de: MM. Pierre Aubert, ancien conseiller d'Etat, Aubonne, président; Pierre-Alain Berthoud, délégué à l'énergie du canton de Vaud, Lausanne; Gérard Chevalier, sociologue, Lausanne; Jean-Paul Darbellay, architecte, Martigny; Jean-Claude Péclat, journaliste, Lausanne; Jean-Louis Scartezzini, physicien, Lausanne; Bruno Schmid, architecte, Lausanne; Luigi Snozzi, architecte, Locarno; Georges Van Bogaert, architecte, Genève. Suppléants: MM. Herbert Marti, architecte, Bussigny; Claude Roulet, physicien, Lausanne.

#### *Prix*

Selon la qualité des réalisations présentées, le jury déterminera le nombre de lauréats.

Les prix seront attribués au maître de l'œuvre (concepteur) et au maître de l'ouvrage. Les projets primés seront récompensés sous la forme d'œuvres artistiques, avec plaquettes de distinction apposées sur les bâtiments. Une brochure illustre-

## Actualité

### Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

Conférence-débat, EPFL, lundi 22 mai 1989

L'APML (Association des polytechniciens marocains de Lausanne) organise, lundi 22 mai prochain à l'auditoire COI de l'EPFL, à 17 h 15, une conférence-débat sur un des grands projets de la fin de ce siècle, celui d'une liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar.

Prendront notamment la parole à cette occasion S.E. Mohamed Kabbaj, ministre des Travaux publics, de la Formation professionnelle et de la Formation des cadres, M. Jilali Chafik,

chargé de mission au Cabinet royal, secrétaire général de la Société générale des études du détroit, et M. Mohamed Taik, chargé de mission au Cabinet royal, ingénieur à la Société générale des études du détroit.

Le coup d'envoi des études et des travaux relatifs à la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar a été donné en 1979 par les deux souverains marocain et espagnol. Cette liaison a pour but de réaliser le maillon manquant dans le réseau de transport terrestre entre l'Europe et